

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2024

Présents :

M. Marc THOMAS (MT)
M. Christian DELANNAY (CD)
Mme Marie Christine DOUILLY (MCD)
M. Jean Christophe COURBOT (JCC)
M. Franck HELLEBOID (FH)
Mme Corinne REVEL (CR)
M. Jacky MILLE (JM)
Mme Bernadette HELLEBOID (BH)
Mme Pascale GARREAU (PG)
M. Aymeric HAU (AH) : arrivé à 18h30
Mme Séverine GUILBERT (SG)
M. Pascal BEAUMONT (PB)
Mme Josèphe CLAIRET (JC)
M. Dominique BAYARD (DB)

Excusée :

Mme Dominique BAYARD ERCKELBOUDT (procuration donnée à Mme Pascale GARREAU).

Ouverture de séance à 18H.

1. Approbation du compte rendu du 17 janvier 2024

MT demande s'il y a des remarques concernant le dernier compte rendu.

DB précise qu'il voudrait revenir sur un point concernant le dégât des eaux du local infirmières.
DB demande à Mr le Maire ce qu'il a dit à M. Hocq Valentin.
Suite à un échange téléphonique avec M. Hocq, Mr le Maire lui aurait dit que DB aurait demandé une mise en demeure pour réparer le local à sa charge. DB aurait passé en mairie pour demander à la secrétaire d'envoyer un recommandé.
MT dément ces propos, précise avoir rencontré M. Hocq pour faire un devis, et parle d'une mauvaise interprétation.
DB insiste et demande qui ment.
MT maintient qu'il ne l'a pas eu au téléphone, est surpris et va l'appeler pour faire un point.

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

2. Délibérations

Délibération 2024-03 : Création parc enfantin, principe et accord et plan de prévisionnel de financement :

MT rappelle l'enjeu de ce projet et précise une attente forte de la population mais aussi des assistantes maternelles. Le parc enfantin était inscrit dans notre programme électoral lors des élections du mois de mai, et demande de faire un tour de table pour avoir la position de chacun.
A la demande de la CAPSO, on doit voter le projet et créer une commission pour sa mise en place.

PB souhaite avoir des précisions sur le devis

MT répond qu'il n'a pas d'élément, l'endroit de sa mise en œuvre et les équipements que l'on y mettra ne sont pas encore définis. L'idée aujourd'hui est de délibérer sur sa création pour bloquer les subventions. Pour le fond de concours de la CAPSO octroyé sur la période 2021-2023, il y a urgence.

CD fait remarquer que les 130.000€ alloués par la CAPSO concernent la réfection de voirie et le parc enfantin, et qu'il manquera 40.000€.

MT répond qu'il faudra aller à la rencontrer des entreprises pour obtenir plusieurs devis. La commission fera ensuite son analyse pour prendre une décision.

CD précise qu'il fallait le faire avant, on doit modifier la délibération pour solliciter les subventions afférentes.

MT fait lecture d'un mail de Mme Pauchet, agent du service finance de la CAPSO. Avec l'abandon du projet crèche, il faut valider la création du projet parc enfantin pour ne pas perdre le fond de concours pour la période 2021-2023.

CD rappelle à Mr le Maire qu'il a déposé un dossier sans en avoir échangé. L'option choisie n'est pas la bonne, la délibération doit être reformulée.

DB précise qu'il est dommage de ne pas pu en discuter avant. Tu as noté sur le plan de financement une subvention de 50% du Département, es-tu sur de l'obtenir ?

MCD répond que c'est 5%.....

DB rappelle que le plan de financement présenté en date du 17/01/24, il est noté 50%.

DB ajoute que le parc enfantin, on en parle depuis 20 ans. Lorsqu'on a fait la résidence de Beaufort, tu voulais le faire à la Sablière.

CD précise au conseil qu'il a proposé une réunion de commission le 30/01 à 18H30 pour consolider le projet, et qu'il faut la maintenir.

MT demande qui est pour le projet enfantin.

12 sont pour et 2 s'abstiennent.

PB ajoute qu'il aurait fallu faire cette réunion avant le conseil, le projet doit être discuté en commission.

DB précise qu'à la CAPSO, il y a des commissions pour préparer les sujets, et que Mr le Maire voulait travailler de cette manière à une certaine époque.

PB affirme qu'à la CAPSO, les dossiers sont traités en commission, bureau et conseil, et ajoute être d'accord sur le principe pour le parc enfantin.

CD rappelle l'urgence et une validation obligatoire pour le 31 janvier. La délibération devrait être modifiée pour autoriser Mr le Maire à créer le projet de parc enfantin d'ici fin 2024.

Il faut créer une commission pour notre réunion de demain.

Pas d'objection sur le principe, sous réserve de la délibération qui devra être rectifiée pour MCD, CD, DB et PB.

Membres pour la commission :

CD, MDC, FH, CR, JM, BH, PG, DB et JC

✚ Délibération 2024-04 : Délibération modifiant le temps de travail d'un emploi à temps complet - Adjoint administratif à temps complet :

MT informe le conseil que cette délibération est annulée, n'ayant pas eu de validation du Centre de Gestion, elle sera reportée ultérieurement.

✚ Délibération 2024-05 : Création d'un poste de rédacteur principal de 1ere classe et recrutement temporaire - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2023-48 :

PB demande que l'on délibère plutôt sur une fin de mission.

MT répond que Mme Kappes sera encore présente jusqu'en mai / juin, nous n'avons pas de visibilité concernant la reprise de Valérie.

PB précise qu'elle était prise pour pallier l'absence de Valérie, aujourd'hui Valérie a repris, son remplacement est terminé.

Son CDD devait être calqué sur les arrêts de Valérie.

MCD précise qu'il y a eu un contrat, mais que l'on n'a pas vu.

PB : Début décembre, ce n'est pas ce que l'on nous a dit.

DB demande qui a signé le contrat.

MT répond ne pas avoir signé de contrat.

DB souhaite voir et vérifier le contrat.

MT précise que Mme Kappes propose d'aider Valérie quelques heures par semaines pour résorber le retard depuis 4 mois. Valérie en a échangé longuement avec Ingrid, elles sont d'accord pour travailler ensemble.

JC demande pourquoi ne pas passer Maire Noëlle à temps complet. Nous n'aurons plus besoin d'Ingrid.

MCD répond que c'est prévu de passer Marie Noëlle à 35H quand Valérie passera à temps partiel.

PB s'adresse à Mr le Maire et d'un air surpris, lui demande « du retard à la mairie.....Tu m'as toujours dit qu'il n'y avait rien à faire en mairie, il suffisait d'appuyer sur le bouton ! »

MT répond n'avoir jamais tenu ces propos....

PB ajoute ne pas avoir sorti ça de son chapeau !

DB rebondit et demande à Mr le Maire s'il a signé un contrat. En décembre, nous n'avons pas parlé de CDD jusqu'en juin, il faut connaître la vérité.

MT est agacé et demande à Valérie d'aller chercher le contrat.

PB demande à Mr le Maire de se calmer.

CD intervient et précise ne pas être d'accord avec la délibération proposée. Il faut modifier et enlever un paragraphe dans la délibération. Ce n'est pas Mr Le Maire qui recrute, c'est une commission de recrutement. Le maire ne doit pas être seul pour recruter, ni pour définir le niveau de qualification.

MCD prend la parole et propose une nouvelle délibération qu'elle en fait la lecture.

Elle précise que cette délibération a été validée par le Centre de Gestion.

DB ajoute que la délibération peut être modifiée.

MCD précise que la délibération doit être personnalisée par rapport au poste de Mme Kappes, et que les heures effectuées peuvent être pris en compte par le RIFSEEP.

Délibération retenue à l'unanimité, avec validation du contrôle de légalité.

✚ Délibération 2024-06 : Demande de subvention au titre des amendes de police pour la réfection d'une partie de la voirie communale du Bas de Moulle :

Votée à l'unanimité.

3. Questions diverses

- ✓ Question de MT : Lecture d'un courrier de Mme BRUGE Marie Noëlle qui sollicite un passage de son contrat de 28H à 35H.

Vote à l'unanimité

- ✓ Question de PB : où en est-on pour les frelons asiatiques.

MT : la question a été relayée au Parc, et plus particulièrement à un technicien du Parc et à la Présidente. Rien n'est prévu dans leur compétence, la question d'un projet de délibération commune pour les Départements de l'Aisne, la Somme, l'Oise, le Nord et le Pas de Calais est à l'étude. Une réunion aura lieu le 18 février prochain, on en saura plus après.

- ✓ Question de PB : point sur les travaux rue du fond de mer et rue du Questage

MT rappelle qu'après une réunion avec Mme la Sous-Préfète, il faut prendre rapidement contact avec 5 propriétaires concernés. Tout le monde est favorable pour que ces travaux soient organisés, il faut connaître le coût et la surface qu'il faudra racheter.

Il faut refaçonner un fossé sur toute la longueur.

DB : la première action qu'avait demandé la Sous-Préfète était d'arracher la haie de M. Boscher.

Elle a donné une date limite fixée au 15 février. Mr le Maire de Serques avait même proposé de mettre une benne à disposition pour récupérer les déchets verts.

MT répond que le terrain de M. Boscher doit rester sécurisé compte tenu de ses enfants en bas âge, et qu'il n'est pas favorable à la pose d'un grillage provisoire.

La taille du fossé doit être calculée par des experts.

CD demande qu'une commission soit créée, et que Jacky participe au projet. Jacky a toutes les connaissances et compétences pour cette mission.

MT répond ne pas être d'accord avec cette proposition, et laisse sous-entendre un manque d'expertise pour intégrer Jacky à ce groupe.

CD répond et défend les compétences de Jacky : « il est le plus qualifié sur ce sujet autour de la table, il connaît mieux le sujet que toi ou moi ».

MCD demande de mettre en place un protocole.

CD demande à ce qu'une commission soit faite, car il y a une urgence.

MT propose de réunir un conseil de municipalité et de rencontrer M. Et Mme Boscher.

CD précise qu'il faut voir l'ensemble des riverains.

MT précise qu'une étude a été réalisée en 2001.

PG répond que depuis 2001, la situation n'est plus la même. Les impôts sont là pour ça, pour prévoir les aménagements ! Il ne faut pas dire que les habitants doivent être inondés plutôt que les champs.

MT répond que c'est faux.

PG ajoute que les gens comprennent mal Mr Le Maire.

MT répond que les agriculteurs n'y sont pour rien, c'est une mauvaise interprétation.

PG : oui, il s'agit des conséquences des fortes pluies. Mais le grutage réalisé n'a servi à rien, au contraire. Il ne faut pas mélanger sa casquette de maire et d'agriculteur.

CD reprend le fil de la discussion pour entreprendre les travaux, et précise qu'il faut aller chercher les subventions.

CD fait lecture d'un courrier de la Préfecture pour la prise en charge des fossés, on peut y mettre tous les aménagements dedans.

MT ajoute que c'est le captage entre la rue du Questage et la rue du fond de mer qui coutera le plus cher.

CD précise qu'il y avait un fossé il y a très longtemps.

PG propose à nouveau les compétences de JM.

MCD insiste pour que l'on puisse utiliser l'expertise de JM.

MT maintient sa position, et n'est pas favorable. JM a eu des postes avant et après être rentré aux institutions des waterings.

MCD rappelle la date butoir du 15 février, il nous reste que 2 semaines.

PB ajoute qu'il faut éviter de démultiplier les réunions, rien ne bouge.

DB demande la mise en place d'un protocole pour avancer.

CD demande qui s'en occupe.

MT répond de s'en occuper tous ensemble.

CD répond que c'est la commission voirie qui s'en occupera, et JM remplacera Ph. Breugghe.

✓ Question de DB : invitation gendarmerie Saint Martin lez Tatinghem

DB demande pourquoi aucun représentant de la commune de Moule était présent à l'invitation de la Gendarmerie de St Martin lez Tatinghem.

MT répond qu'il n'était pas disponible, qu'il était déjà en réunion. MT précise également quand il s'agit de boire un coup, il y a toujours beaucoup de monde d'intéressé...

DB rappelle à Mr le Maire qu'il aurait pu déléguer !

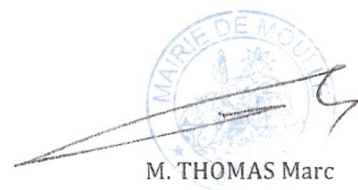
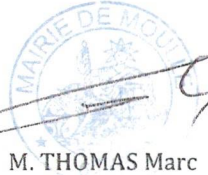
Fin de séance à 19H15

Le secrétaire de séance



M. BEAUMONT Pascal

Le Maire

M. THOMAS Marc